REPUBLIQUE FRANÇAISE



Nombre de délégués en exercice : 55

Pierre THIL.

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

A la suite d'une convocation en date du 08 décembre 2020, les membres composant le Conseil Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 14 décembre 2020 à 18h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ Etaient présents : 37

Mesdames, Messieurs, Germain DERUDDER, Sabrina HASSINGER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Jean MEKETYN, Hubert BOURING, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Sylvain NEUGEBAUER, Joël NIEDERLAENDER, Roland ROTH, Francis SCHORUNG, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Roland GLODEN, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, Hubert BUR, André DUPPRE, Pierre LANG, Bernard PETRY, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Philippe SCHUTZ, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, David SUCK,

✓ Absents représentés par leurs suppléants : 1 Madame Simone RAMSAIER représentée par Josette KARAS,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : 8

Messieurs, Alexandre CASSARO a donné procuration à Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN a donné procuration à Jean-Claude HEHN, Guy BORN a donné procuration à M. Jean MEKETYN, Pascal HELFENSTEIN a donné procuration à M. Salvatore COSCARELLA, Emmanuel SCHULER a donné procuration à M. Jean MEKETYN, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Christian CLEMENT a donné procuration à Roland GLODEN, Salvatore FIORETTO a donné procuration à Roland ROTH.

✓ Excusés : 6
Madame, Messieurs, Mireille CINQUALBRE, Pascal LAUER, Didier ZYMNY, Cyrille FETIQUE, Régis GAY, Jean-Paul TINNES,

✓ Absents : 3
Madame, Monsieur, Chantal PLATTE, François GATTI, Bernard CLAVE

Sous Préfecture de FORBACH-BOULAY-MOSELLE
2 1 DEC. 2020
COURRIER ARRIVÉ

01. ADMINISTRATION GENERALE

OBJET: CONSTITUTION DE COMMISSIONS THEMATIQUES

Le Conseil Syndical,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil syndical peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises.

A ce titre, le Président propose à l'Assemblée la création des commissions thématiques de travail cidessous :

- > Commission Finances
- > Commission Prévention Communication
- > Commission Exploitation Filières

PRECISE qu'il est proposé aux conseillers syndicaux de s'inscrire dans les commissions de leur choix. La présidence des commissions sera proposée par le Président du Sydeme.

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Décident

- D'approuver la constitution des commissions de travail susmentionnées,
- D'inviter les délégués à s'inscrire dans les commissions thématiques de leur choix,
- D'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 14 décembre 2020

Roland ROTH, Président

Bous Préfecture de FORBACH-BOULAY-MOSELLE

2 1 DEC. 2020

COURRIER ARRIVÉ

Et de la transmission en Sous-Préfecture le . 2.1.. DEC, .. 2020

B